



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13
8 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation

Seizième session
Genève, 19-22 juin 2006

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES POLITIQUES DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ET DE NORMALISATION
SUR SA SEIZIÈME SESSION**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION.....	1 – 8	3
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).....	9	4
III. ÉLECTION DU BUREAU (point 2 de l'ordre du jour)	10	4
IV. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA CEE ET SUITE À DONNER À LA SESSION DE 2006 DE LA COMMISSION (point 3 de l'ordre du jour).....	11 – 13	4
V. FORUM INTERNATIONAL DE LA CEE SUR LES RÉGLEMENTATIONS COMMUNES POUR LE COMMERCE MONDIAL (point 4 de l'ordre du jour).....	14 – 15	5
VI. EXAMEN DE L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE NORMALISATION ET DES PROGRÈS DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION (point 5 de l'ordre du jour).....	16 – 21	6

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VII. COORDINATION (point 6 de l'ordre du jour).....	22 – 33	7
A. Révision des recommandations de la CEE	22 – 25	7
B. Liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation.....	26 – 33	8
VIII. HARMONISATION/COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION (point 7 de l'ordre du jour)	34 – 55	9
A. Recommandation «L» de la CEE – «Modèle international pour une harmonisation technique fondée sur de bonnes pratiques de réglementation à mettre en œuvre aux fins de la préparation, de l'adoption et de l'application de règlements techniques en ayant recours à des normes internationales».....	34	9
B. Projets régionaux	35 – 37	10
C. Projets sectoriels	38 – 55	10
IX. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (point 8 de l'ordre du jour)....	56 – 74	13
A. Examen des faits nouveaux.....	56 – 60	13
B. Accords de reconnaissance mutuelle	61 – 62	13
C. Accréditation.....	63 – 66	14
D. Questions diverses	67 – 74	14
X. SURVEILLANCE DES MARCHÉS (point 9 de l'ordre du jour).....	75 – 83	15
XI. PROGRAMMES DE TRAVAIL, PERSPECTIVES ET MISSION DU GROUPE DE TRAVAIL (point 10 de l'ordre du jour).....	84 – 92	17
XII. QUESTIONS DIVERSES (point 11 de l'ordre du jour)	93 – 95	18
XIII. ADOPTION DU RAPPORT (point 12 de l'ordre du jour)	96	19

I. PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a tenu à Genève, du 19 au 22 juin 2006, sa «Semaine de coopération en matière de réglementation et de normalisation», à savoir sa seizième session (19-21 juin), un forum international de la CEE sur les réglementations communes pour le commerce mondial (l'après-midi du 20 juin et la matinée du 21 juin) et, parallèlement, un atelier sur l'application des systèmes ISO-9000 de gestion de la qualité dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) (22 juin).
2. Des représentants des pays suivants ont participé à la seizième session: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Israël, Kazakhstan, Kirghizstan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. Un représentant de la Communauté européenne a également participé aux réunions.
4. Des représentants du Brésil, de la Chine, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de Sri Lanka ont également participé à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.
5. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après ont également participé aux travaux: Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Centre CNUCED/OMC du commerce international, Organisation mondiale du commerce (OMC) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).
6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient également présentes: Conseil inter-États de normalisation, certification et métrologie de la Communauté d'États indépendants; Bureau international de métrologie légale (BIML), Organisation de normalisation pour le Conseil de coopération du Golfe, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).
7. Les organisations non gouvernementales accréditées ci-après étaient également présentes: Comité européen de normalisation (CEN), Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), Commission électrotechnique internationale (CEI), Forum international de l'accréditation (FIA), Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC) et Organisation internationale de normalisation (ISO).
8. À l'invitation du secrétariat, des observateurs représentant des sociétés du secteur privé, des associations et des chambres de commerce et des organisations de la société civile de la CEE et d'autres régions étaient présents à la session.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TRADE/C/WP.6/2006/1 – Ordre du jour provisoire.

9. L'ordre du jour provisoire, publié sous la cote ECE/TRADE/C/WP.6/2006/1, a été adopté avec quelques modifications.

III. ÉLECTION DU BUREAU (point 2 de l'ordre du jour)

10. M. C. Arvius (Suède) a été élu Président, et MM. V. Koreshkov (Bélarus) et A. Gonda (Slovaquie) ont été élus Vice-Présidents.

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA CEE ET SUITE À DONNER À LA SESSION DE 2006 DE LA COMMISSION (point 3 de l'ordre du jour)

Documentation: E/ECE/1434/Rev.1 – Plan de travail pour la réforme de la CEE.

11. La Directrice de la Division du commerce et du bois a présenté les principaux éléments de la réforme de la CEE qui avaient été précisés par la Commission à sa session de février 2006 (et dont il est rendu compte dans le document E/ECE/1434/Rev.1).

12. Le Président du Comité du commerce a évoqué les obligations nouvelles imposées aux comités sectoriels qui, avec leurs organes subsidiaires, sont notamment tenus d'apporter une assistance technique aux pays en transition quand la demande leur en est faite et que des ressources sont disponibles. Il a également exposé les fonctions confiées au Comité du commerce depuis sa restructuration et fait état des documents qui seraient examinés et des décisions qui seraient prises à la première session du Comité, qui se tiendra dans la foulée de la session du Groupe de travail (du 21 au 23 juin).

13. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations communiquées par la Directrice de la Division du commerce et du bois au sujet des résultats de la réforme de la CEE et des décisions adoptées par la Commission à sa soixante et unième session, ainsi que des informations fournies par le Président du Comité du commerce au sujet de la nouvelle structure du Comité et de l'impact de la réforme sur les comités sectoriels de la CEE et leurs organes subsidiaires;

b) Est convenu, au vu de ce qui précède, d'apporter les changements nécessaires lors de l'examen de son programme de travail (point 10 de l'ordre du jour).

**V. FORUM INTERNATIONAL DE LA CEE SUR LES RÉGLEMENTATIONS
COMMUNES POUR LE COMMERCE MONDIAL
(point 4 de l'ordre du jour)**

Documentation: ECE/TRADE/C/WP.6/2006/2 – Document de référence
ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3 – Programme
ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3/Add.1 – Communication de l'Organisation
régionale africaine de normalisation (ORAN)
ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3/Add.2 – Communication de la CE
ECE/TRADE/C/WP.6/2006/3/Add.3 – Communication de l'OCDE.

14. Le Forum a comporté trois sessions, axées sur: a) les bonnes pratiques et les pratiques normatives (avec des communications de l'OMC, de l'ISO et de l'OCDE); b) les approches internationales et régionales de la coopération en matière de réglementation (avec en particulier des informations sur les expériences conduites dans l'Union européenne (UE), en Amérique du Nord (Canada), au sein de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), au sein du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et dans la CEI; et c) sur les instruments utilisés par la CEE pour promouvoir la coopération et la convergence en matière de réglementations (avec des informations sur les activités du Groupe de travail et les programmes de la CEE dans les domaines des transports, de l'environnement et de l'énergie). Un bref compte rendu des travaux du Forum figure dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13/Add.1.

15. À l'issue de leurs travaux, les participants au Forum ont formulé les conclusions suivantes, qui ont été approuvées par le Groupe de travail. Ils ont:

- a) Accueilli avec satisfaction l'initiative de la CEE, venue à point nommé, d'organiser une telle manifestation et ont remercié les intervenants de leurs excellentes et utiles contributions;
- b) Noté que la multiplication des procédures nationales de réglementation et d'évaluation de la conformité constituait un obstacle technique au commerce international;
- c) Souligné combien il était important d'élaborer et de promouvoir de bonnes pratiques normatives et pris note des discussions en cours à l'OMC sur ces questions;
- d) Confirmé qu'un dialogue sur les questions de réglementation pouvait et devait être maintenu au sein de tous les forums internationaux, régionaux et bilatéraux appropriés pour favoriser la transparence, instaurer un climat de confiance et faciliter le commerce et l'accès aux marchés;
- e) Encouragé les gouvernements à appliquer de bonnes pratiques normatives (comprenant des consultations avec tous les partenaires concernés) et à préférer chaque fois que possible des règles volontaires à des règles imposées ou à faire référence, dans les actes juridiques et normatifs, à des normes appropriées internationales ou reconnues à l'échelle internationale (c'est-à-dire des normes régionales et nationales largement appliquées);
- f) Encouragé en outre les gouvernements à échanger avec leurs partenaires commerciaux des informations sur les réglementations applicables et, chaque fois que possible,

à utiliser des approches et instruments normatifs internationalement acceptés, tel le «Modèle international de la CEE pour une harmonisation technique»;

g) Invité les présidents des comités sectoriels de la CEE à faire des propositions de projets intersectoriels sur la base des idées exprimées lors du Forum;

h) Invité le Bureau du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation et le Comité du commerce à examiner comment les questions soulevées lors du Forum pourraient être prises en compte dans le programme de travail;

i) Prié le secrétariat de publier le compte rendu des travaux du Forum pour que soient informées les parties intéressées au niveau national.

VI. EXAMEN DE L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE NORMALISATION ET DES PROGRÈS DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION (point 5 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TRADE/C/WP.6/2006/4 – Projet de liste des secteurs appelant une normalisation (nouvelle présentation).

16. La délégation arménienne a présenté un document sur l'évolution des activités de normalisation et les progrès de la coopération en matière de réglementation en Arménie (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/4), et décrit les mesures prises par ce pays pour remplir ses engagements au titre de l'OMC et modifier son infrastructure juridique et institutionnelle en matière de normalisation et de réglementation technique.

17. Des informations ont été données sur la prochaine réunion des organismes de normalisation des États membres de la CEI devant se tenir dans la Fédération de Russie à la fin de juin 2006.

18. Le représentant de la CE a informé les participants du lancement d'une consultation publique sollicitant les avis de toutes les parties intéressées sur l'amélioration de la «nouvelle approche», en particulier dans les domaines de l'évaluation de la conformité, de l'accréditation, du marquage CE et de la surveillance du marché. Il a également fait état du plan d'action de la Commission sur la normalisation et du programme de coopération technique avec la Fédération de Russie établi dans le cadre des discussions sur la voie à suivre pour la création d'un espace économique commun entre l'UE et la Fédération de Russie.

19. La délégation autrichienne a rendu compte des résultats de la rencontre Asie-Europe sur les normes et l'évaluation de la conformité (ASEM) tenue à Vienne du 21 au 23 mai 2006 et dans le cadre de laquelle ont été présentés et examinés la liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation ainsi que le modèle international de la CEE pour une harmonisation technique.

20. Le secrétariat a rendu compte de ses excellentes relations de travail avec le Conseil inter-États de normalisation, certification et métrologie de la CEI ainsi que de ses contacts avec la Communauté économique eurasiennne.

21. Le Groupe de travail:

- a) A pris note de la communication de l'Arménie sur les changements juridiques et institutionnels apportés à son infrastructure nationale en matière de qualité pour répondre à ses engagements au titre de l'OMC et renforcer sa compétitivité sur le marché international;
- b) A pris note de la communication de la délégation autrichienne sur les résultats de la rencontre Europe-Asie organisée à Vienne du 21 au 23 mai;
- c) A noté également les renseignements communiqués par la Commission européenne sur l'examen de la procédure dite «nouvelle approche/approche modulaire» et sur les relations avec la Fédération de Russie dans les domaines de la normalisation et de la réglementation;
- d) A invité la CE à continuer d'informer le Groupe de travail des progrès et des résultats de l'examen de la «nouvelle approche/approche modulaire» en raison de l'intérêt manifesté par les délégations.

VII. COORDINATION (point 6 de l'ordre du jour)

A. Révision des recommandations de la CEE

Documentation: ECE/STAND/17/Rev.4 – Recommandations sur les politiques de normalisation
ECE/TRADE/C/WP.6/2006/5 – Projet de révision de la recommandation «J».

22. Il a été rappelé que le Groupe de travail avait décidé à sa quinzième session d'entreprendre la révision de sa série de recommandations (ECE/STAND/17/Rev.4) en commençant par les recommandations «J» (sur les définitions) et «D» (sur la référence aux normes).

23. Les rapporteurs pour l'harmonisation (M. C. Arvius et M^{me} L. Romanovska) ont présenté un projet de recommandation révisée sur les définitions (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/5), qui a été établi en consultation avec les organisations intéressées (à savoir le secrétariat du Comité de l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO) et qui tient compte des travaux les plus récents de l'ISO/CEI sur les définitions relatives à la normalisation et l'évaluation de la conformité récemment publiés dans le Guide ISO/CEI 2:2004 et la norme ISO/CEI 17000:2004.

24. Les délégués ont reconnu combien il était important de disposer d'une terminologie uniforme en matière de définitions et d'attirer l'attention des gouvernements sur ces publications. Ils ont également été informés de l'examen, par l'OMC, des travaux de l'ISO sur les définitions, dont il est fait référence dans l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce.

25. Le Groupe de travail:

- a) A approuvé la nouvelle recommandation révisée «J» sur les «définitions» telle qu'elle est exposée dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/5;

- b) A recommandé que les États membres de la CEE ainsi que les autres États encouragent leurs organes nationaux de normalisation à publier dans leur langue nationale, sous forme de guides et/ou de normes, les nouveaux documents de référence de l'ISO/CEI sur les définitions (Guide ISO/CEI 2:2004 et norme ISO/CEI 17000:2004);

c) Est convenu d'inclure le texte révisé de la recommandation «J» dans la série de recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation;

d) A invité les rapporteurs à commencer de réviser la recommandation «D» sur la «référence aux normes» contenue dans la publication de la CEE *Recommandations sur les politiques de normalisation* (ECE/STAND/17/Rev.4).

B. Liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation

Documentation: ECE/STAND/20/Rev.5 – Liste CEE des secteurs appelant une normalisation
ECE/TRADE/C/WP.6/2006/6 – Projet de révision de la liste.

26. Le secrétariat a informé les délégations que la liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation (appelée ci-après «la liste») avait été présentée à l'Assemblée générale de l'ARSO au Caire en février 2006 et à la rencontre Asie-Europe à Vienne en mai 2006. Les participants à cette dernière réunion sont notamment convenus d'entreprendre des consultations sur les priorités nationales en matière de réglementation.
27. Le rapporteur pour la coordination (M^{me} O. Manafova) a présenté la nouvelle version de la liste (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/6), qui contient les informations reçues par le secrétariat depuis la quinzième session.
28. La délégation de la République tchèque a suggéré que les propositions faites pour la liste par les pays soient accompagnées à l'avenir de notes explicatives sur les activités prévues dans tel ou tel secteur.
29. Pour éviter tout risque de confusion, il a également été proposé de ne pas inclure dans la liste des informations sur les secteurs faisant par exemple l'objet de directives de l'UE ou de normes européennes. Une norme européenne récente sur les parcs d'attraction et les terrains de jeux a été citée en exemple. Il a également été suggéré de demander que les pays qui soumettent des propositions insèrent dans la liste des informations supplémentaires indiquant sur quelle base est prévue la coopération (normes internationales ou régionales, etc.).
30. Au cours de la discussion, un représentant du Groupe sur les réglementations techniques de la Communauté économique eurasienne a fourni des informations sur les futures activités de ce groupe.
31. La question de la façon dont est organisée la coordination des activités de réglementation entre les pays de la CEI a été posée. Ainsi, le programme de réglementation technique du Gouvernement russe prévoit la préparation de 181 règlements techniques. La liste prioritaire du Conseil inter-États de la CEI comporte 29 éléments et celle des États membres de la Communauté économique eurasienne 28. Par ailleurs, dans ces deux listes, 19 éléments sont identiques et concernent essentiellement des secteurs couverts par les directives de l'UE établies conformément à la «nouvelle approche». Or, aucune réglementation commune n'a encore été élaborée (aussi bien dans la CEI que dans la Communauté économique eurasienne) dans ces secteurs.

32. Il a été noté que des activités exécutées en parallèle à l'échelon national et l'absence de dialogue sur les réglementations communes (compte tenu des similitudes mentionnées plus haut) pourraient constituer de nouveaux obstacles techniques au commerce régional. Il a été jugé que des consultations plus approfondies avec la CEI et la Communauté économique eurasiennne seraient nécessaires dans ce domaine.

33. Le Groupe de travail:

a) A noté que l'échange d'informations était un élément préalable essentiel de la coopération en matière de réglementation et a invité les délégations à intensifier ce type d'échange, notamment en soumettant des informations à inclure dans la liste;

b) A invité les pays ayant des priorités communes à s'employer à établir un dialogue/des échanges transfrontières entre les organes nationaux de réglementation pour instituer une coopération. L'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START») du WP.6 sera au besoin invitée à fournir l'assistance nécessaire à l'exécution de tels projets;

c) A prié le secrétariat et le Bureau du WP.6 à continuer de chercher à recueillir des informations sur les activités de coopération et les priorités de la CEI, de la Communauté économique eurasiennne et d'autres instances comme l'ARSO et l'ASEM afin de les inclure dans la liste;

d) A décidé de continuer à réviser la liste;

e) A prié le rapporteur pour la coordination de mettre à jour l'actuelle version de la liste en tenant compte des observations formulées à la session du WP.6 et a demandé au secrétariat d'afficher la version révisée de la liste sur le site Web du WP.6;

f) A invité et encouragé les délégations et les organisations internationales et régionales à soumettre de nouvelles propositions, en vue de leur inclusion dans la liste, avant le 31 décembre 2006.

VIII. HARMONISATION/COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION (point 7 de l'ordre du jour)

A. Recommandation «L» de la CEE – «Modèle international pour une harmonisation technique fondée sur de bonnes pratiques de réglementation à mettre en œuvre aux fins de la préparation, de l'adoption et de l'application de règlements techniques en ayant recours à des normes internationales»

Activités de réglementation en général

34. Le Groupe de travail a été informé par le secrétariat de la promotion de ses projets régionaux et sectoriels au sein de différents forums régionaux et nationaux et des activités exécutées par l'Équipe «START» depuis la précédente session.

B. Projets régionaux

35. Le Groupe de travail a été informé que ses travaux sur la recommandation «L» et des projets sectoriels connexes avaient été présentés en avril 2006 à la Commission permanente sur l'économie et les finances de l'Assemblée interparlementaire de la CEI et qu'il avait été alors décidé de recommander aux commissions parlementaires nationales de la CEI d'utiliser la recommandation «L» pour l'élaboration des textes de loi nationaux. À cette occasion, la Commission permanente sur l'économie et les finances a demandé au Gouvernement de la Fédération de Russie de hâter son examen de l'accord de la CEI sur l'harmonisation technique. Il a été rappelé que cet accord avait été établi avec l'aide du Groupe de travail.

36. Le secrétariat a rendu compte des contacts établis avec l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI) sur la possibilité d'obtenir un financement pour la poursuite du projet de réglementation en Europe du Sud-Est et son extension à d'autres régions. Les délégations ont encouragé le secrétariat à mettre la dernière main à la proposition de projet et à la soumettre officiellement à l'ASDI.

37. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations communiquées par la CEI et la Communauté économique eurasienne sur leurs activités en matière de réglementation;

b) A invité les pays et les organisations régionales intéressés à communiquer des renseignements à jour sur leurs activités et projets de coopération en matière de réglementation avant la prochaine session du Groupe de travail.

C. Projets sectoriels

38. Un représentant de l'industrie du pétrole et du gaz de la Fédération de Russie a fait part de l'intérêt que porte le secteur privé aux initiatives sectorielles du Groupe de travail et a annoncé qu'il était prévu de créer au niveau national une sorte de «groupe de travail» du secteur privé qui serait chargé de procéder à des échanges d'informations avec le Groupe de travail et de lui soumettre des projets d'intérêt commun.

Projet sur les télécommunications

39. Le représentant de l'Équipe spéciale de l'industrie des télécommunications (M. P. Döfnäs) a fait le point de l'état d'avancement du projet.

40. Le Groupe de travail a pris note du rapport de situation établi par l'Équipe spéciale de l'industrie des télécommunications.

Initiative de la CEE relative aux engins de terrassement

41. Le Président (M. D. Roley) de l'Équipe spéciale des engins de terrassement a fourni des renseignements sur les travaux préparatoires exécutés pour l'élaboration, dans la Fédération de Russie, d'une réglementation technique nationale sur les engins de terrassement.

42. Au cours de la discussion, il a été souligné qu'il serait souhaitable que des experts de la CEI soient associés à ces activités pour faciliter la convergence de ces réglementations et de celles en vigueur dans les autres États de la CEI. Le Président de l'Équipe spéciale a répondu que cette proposition était conforme aux intentions des organisateurs du projet.

43. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport de situation du Président de l'Équipe spéciale sur l'initiative relative aux engins de terrassement;

b) A pris note des informations fournies sur l'état d'avancement des travaux relatifs à l'élaboration d'une réglementation technique pour ce secteur dans la Fédération de Russie et a souligné qu'il serait important d'y associer si possible des experts d'autres pays de la CEI.

Sécurité des conduites d'hydrocarbures

44. Il a été rappelé que l'Union russe des constructeurs d'oléoducs et de gazoducs avait présenté à la quinzième session un projet de nouvelle initiative sectorielle dans le domaine des conduites d'hydrocarbures (TRADE/WP.6/2005/5/Add.1). Devant l'intérêt manifesté par les États membres de la CEE, le Groupe de travail avait décidé de prendre des mesures préliminaires en vue de la préparation éventuelle d'un nouveau projet dans ce secteur.

45. Il a été rappelé en outre que l'Équipe «START» avait débattu de la structure et de la portée d'un tel projet à sa réunion de mars 2006 et que la proposition avait également été soumise à des réunions tenues dans la région de la CEE sur des questions de réglementation et de normalisation.

46. Le représentant de la Division de l'environnement de la CEE a présenté le projet d'élaboration de lignes directrices sur les bonnes pratiques relatives à la sécurité des conduites d'hydrocarbures, en préparation dans le cadre de la Réunion des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

47. Le représentant d'une association industrielle d'Europe occidentale a souligné que l'industrie portait un très vif intérêt à l'élaboration de telles lignes directrices.

48. Le représentant de l'agence russe responsable de la sécurité des conduites d'hydrocarbures a noté que le projet d'élaboration de lignes directrices mentionné plus haut ne répondait que partiellement aux besoins des organes russes de réglementation, et a appelé de ses vœux un projet commun visant à l'élaboration d'une réglementation commune pour les conduites d'hydrocarbures.

49. Plusieurs représentants de l'industrie russe du pétrole et du gaz ont fait part de leur intérêt pour le projet du WP.6 sur les conduites d'hydrocarbures et pour tout autre projet susceptible d'être exécuté dans ce domaine sous les auspices de la CEE.

50. Des informations ont été données sur la conférence internationale relative aux questions de normalisation et de réglementation dans l'industrie du pétrole et du gaz prévue en septembre 2006 dans la Fédération de Russie. Il a été noté que le secrétariat de la CEE participerait

à l'organisation de la conférence et que l'initiative du WP.6 relative à l'établissement d'une réglementation pour les conduites d'hydrocarbures serait présentée à cette occasion.

51. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations qui lui ont été données sur la mise en œuvre de l'initiative relative à la sécurité des conduites d'hydrocarbures et de la proposition de la Fédération de Russie relative aux activités à entreprendre dans ce domaine;

b) A invité les États membres et les industries intéressés de la CEE à prendre part aux discussions préalables à l'établissement d'un cadre réglementaire pour la sécurité des conduites d'hydrocarbures en tenant compte de l'issue des discussions concernant les lignes directrices relatives à la sécurité des conduites d'hydrocarbures dans le cadre du programme de protection de l'environnement de la CEE;

c) A prié le secrétariat d'étudier la faisabilité d'activités intrasectorielles relatives à la sécurité des conduites d'hydrocarbures.

Équipements antiexplosion

Documentation: ECE/TRADE/C/WP.6/2006/7 – Proposition soumise par l'Allemagne.

52. Le Président du Groupe de travail a rappelé qu'il avait été proposé, à la quinzième session, d'étudier la possibilité d'engager un dialogue sur les réglementations applicables au secteur des équipements antiexplosion. Cette proposition avait été favorablement accueillie par le Groupe de travail.

53. Le délégué de l'Allemagne a présenté le document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/7 dans lequel est proposée la mise en œuvre d'une nouvelle initiative sectorielle sur les équipements à utiliser là où il y a des risques d'explosion, en liaison avec un système déjà opérationnel de la Commission électrotechnique internationale (CEI). La délégation de la CEI a brièvement présenté les principaux éléments du système IECEx (système global de certification des produits antiexplosion) dont le but est d'éviter des tests et des certifications multiples.

54. La proposition de l'Allemagne ayant reçu un accueil de principe favorable, il a été suggéré que les mesures concrètes à prendre pour y donner suite continuent d'être examinées au sein de l'Équipe «START».

55. Le Groupe de travail:

a) A pris note de la proposition de l'Allemagne d'envisager l'exécution d'un nouveau projet;

b) A invité les pays à faire savoir au secrétariat, avant la fin de décembre 2006, s'ils seraient en principe disposés à participer à un projet de ce type;

c) A confié aux membres du Bureau et à l'Équipe «START» le soin de poursuivre l'examen de cette proposition.

IX. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (point 8 de l'ordre du jour)

A. Examen des faits nouveaux

Documentation: ECE/TRADE/C/WP.6/2006/8 – Communication de la Bulgarie.

56. Le Groupe de travail a pris connaissance des informations qui lui ont été communiquées sur l'évaluation de la conformité et les faits nouveaux dans ce domaine dans différents pays, groupements régionaux et organisations internationales et régionales. La Bulgarie a présenté une communication sur les changements récemment apportés à son cadre juridique et institutionnel et sur les mesures prises en vue de la conclusion d'un accord avec l'UE sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (PECA). Les fonctions qu'exercent et les relations qu'entretiennent les deux grandes institutions publiques dans ce domaine, à savoir l'agence nationale de métrologie et de surveillance technique et le comité de la qualité (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/8), ont été mises en évidence.

57. Il a été rendu compte des discussions qui ont eu lieu à la réunion des organes d'évaluation de la conformité de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (CEFTA) et d'autres pays (Sofia, avril 2006).

58. L'ISO-CASCO a distribué un document de séance sur ses publications récentes, ses activités techniques en cours et ses projets nouveaux.

59. En réponse à une question sur les faits nouveaux survenus dans l'UE, le délégué de la CE s'est engagé à présenter une communication sur l'évaluation de la conformité à la prochaine session du Groupe de travail.

60. Le Groupe de travail:

a) A pris note du document de la Bulgarie sur les modifications récemment apportées au système d'évaluation de la conformité de ce pays;

b) A également pris note des informations qui lui ont été communiquées sur la réunion d'évaluation de la conformité du CEFTA tenue à Sofia en avril 2006;

c) A pris note du rapport du secrétariat sur sa participation à la réunion de l'ISO-CASCO tenue à Genève en novembre 2005 et du document de séance présenté par l'ISO-CASCO.

B. Accords de reconnaissance mutuelle

61. Le rapporteur pour les accords de reconnaissance mutuelle (M^{me} M.-C. Poncin), a rappelé qu'à la quatorzième session du Groupe de travail, les représentants des États membres avaient été invités à échanger des informations sur les accords de reconnaissance mutuelle auxquels leurs pays sont parties (selon un modèle établi à cette session, le document TRADE/WP.6/2004/8).

62. Le Groupe de travail:

a) A demandé à M^{me} Poncin, compte tenu des observations reçues, de préparer un nouveau projet d'inventaire des accords de reconnaissance mutuelle et a prié le secrétariat d'afficher cette version révisée sur le site Web du WP.6;

b) A à nouveau invité les délégations à fournir, avant la fin du mois de décembre 2006, des informations à jour sur les accords de reconnaissance mutuelle avec des gouvernements auxquels leurs pays sont parties, selon le modèle utilisé pour l'inventaire.

C. Accréditation

63. La déléguée de la Bulgarie a appelé l'attention sur un nouveau texte de loi concernant l'accréditation, entré en vigueur dans son pays en janvier 2006.

64. Le rapporteur pour les questions d'accréditation (M. D. Pierre) a fait le point des activités de la Coopération européenne pour l'accréditation (EA), de la International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) et du Forum international de l'accréditation (FIA), notant qu'elles avaient dernièrement été consacrées à l'extension de leurs arrangements de reconnaissance multilatéraux et à l'établissement de documents d'orientation visant à l'harmonisation mondiale des procédures d'accréditation.

65. Le rapporteur a expliqué que l'EA collaborait étroitement avec la CE dans le cadre du projet visant à renforcer l'application des directives correspondant à la «Nouvelle approche». Il a également fait état de la coopération fructueuse entre l'ILAC et le FIA.

66. Le Groupe de travail a pris note de la communication sur les activités de l'EA, de l'ILAC et du FIA.

D. Questions diverses

1. Agriculture biologique

Documentation: ECE/TRADE/C/WP.6/2006/9 – Communication de l'Équipe spéciale internationale.

67. Le représentant de la CNUCED a parlé des produits biologiques qui représentent un secteur en pleine expansion du commerce de denrées alimentaires. Il a été fait état des discussions les plus récentes ayant eu lieu au sein de l'Équipe spéciale internationale chargée de l'harmonisation et de l'équivalence dans l'agriculture biologique (document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/9). Cette équipe tiendra sa prochaine réunion en Suède en octobre 2006.

68. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations données par la CNUCED sur les faits nouveaux survenus en matière de réglementation dans le secteur de l'agriculture biologique;

b) A prié le secrétariat de poursuivre ses contacts pour déterminer si l'Équipe spéciale serait éventuellement disposée à travailler à l'élaboration d'objectifs communs pour une réglementation relative aux produits biologiques.

2. Questions relatives à l'assurance de la qualité

Documentation: ECE/TRADE/C/WP.6/2006/10 – Rapport sur la réunion des pays de la CEI.

69. Le Groupe de travail a été informé d'une réunion spéciale sur la gestion de la qualité organisée le 22 juin 2006 parallèlement à sa session. Cette réunion a été convoquée à la demande de délégations et de représentants de l'industrie de la région de la CEI pour faire le point des expériences conduites par les pouvoirs publics et les entreprises sur l'utilisation de systèmes d'assurance de la qualité et de gestion intégrée.

70. Le programme provisoire de la réunion (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/10) a été mis à la disposition des délégués.

71. Le Groupe de travail:

a) S'est félicité de l'initiative visant à organiser une réunion d'experts pour analyser les expériences faites dans les entreprises en matière de certification ISO 9000;

b) A demandé que soient organisés de nouveaux échanges d'informations sur les questions d'assurance de la qualité.

3. Métrologie

72. Un représentant du Bureau international de métrologie légale (BIML) a fait un exposé sur les activités récentes de cet organisme.

73. Un représentant de l'industrie a suggéré que le Groupe de travail examine éventuellement les questions de métrologie relatives à l'industrie du gaz et du pétrole.

74. Le Groupe de travail a pris note de l'exposé du représentant du BIML.

X. SURVEILLANCE DES MARCHÉS (point 9 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TRADE/C/WP.6/2006/11 – Proposition de recommandation de la CEE sur la surveillance des marchés
ECE/TRADE/C/WP.6/2006/11/Add.1 – Concepts et définitions
ECE/TRADE/C/2006/16 – Demande de renouvellement du mandat du Groupe consultatif de la surveillance des marchés («Groupe MARS»).

75. Le Groupe de travail a été informé que, à l'invitation de l'ISO CASCO, le secrétariat avait présenté une communication sur l'élément de programme consacré à la surveillance des marchés à la réunion de l'ISO CASCO tenue à Genève en novembre 2005.

76. Faisant état des faits les plus récents survenus dans le pays en matière de surveillance des marchés, la délégation bulgare a annoncé la création d'un conseil composé de 10 organes responsables de différents types de contrôles liés à la surveillance des marchés et à la protection des consommateurs. La déléguée de la Suède a fait observer que son pays était déjà doté d'une structure analogue et pourrait faire part de son expérience en la matière.

77. Le Groupe de travail a été informé par le secrétariat des observations formulées au sujet du projet de recommandation sur l'utilisation de la surveillance des marchés comme moyen de protéger les consommateurs et les utilisateurs des marchandises de contrefaçon (proposition de recommandation «M», document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/11). Ce projet de recommandation avait été présenté au Parlement de la CEI, où il avait été décidé d'inviter les commissions parlementaires nationales des pays de la CEI à utiliser les éléments de cette recommandation aux fins de l'élaboration des législations nationales. Il a été suggéré d'organiser en 2007 une réunion commune CEE-CEI sur les expériences conduites en matière de surveillance des marchés et de marchandises de contrefaçon.

78. Le projet de recommandation a également été présenté pour observations à la réunion du CEFTA tenue à Sofia en avril 2006 et à la réunion des organes de surveillance des pays de la CEI organisée en mai 2006 dans la Fédération de Russie.

79. Les délégations ont été informées qu'à la réunion du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC tenue en juin 2006, la délégation canadienne avait soumis une communication appelant l'attention sur le problème des marques de certification contrefaites. Dans ce contexte, la CEE a communiqué au Comité des obstacles techniques au commerce des informations sur son programme de surveillance des marchés et en particulier sur les travaux consacrés à la possibilité d'utiliser la surveillance des marchés contre les marchandises de contrefaçon. Au cours de la discussion qui a eu lieu à la session du Groupe de travail, il a été précisé que la communication du Canada avait été soumise dans le cadre du quatrième examen triennal de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, et que l'on ignorait ce que ferait l'OMC à ce sujet.

80. Les délégations ont apporté quelques changements mineurs à la dernière version du projet de recommandation présentée dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/11. La délégation suisse a proposé que soit poursuivi le travail de réflexion sur la définition des marchandises de contrefaçon du point de vue des organes chargés de la surveillance des marchés. La délégation française a souligné combien il était important d'associer les instances parties prenantes aux droits de propriété intellectuelle à l'examen de la recommandation.

81. Le représentant de la Slovaquie a invité le Groupe de travail à tenir la prochaine réunion du Groupe consultatif sur la surveillance des marchés (Groupe «MARS») en Slovaquie, les 25 et 26 septembre 2006.

82. Le Groupe de travail a été informé que sa demande de renouvellement du mandat du Groupe consultatif sur la surveillance des marchés serait examinée par le Comité du commerce (document ECE/TRADE/C/2006/16).

83. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations qui lui ont été fournies par le secrétariat sur l'établissement du projet de recommandation «M» ainsi que sur le projet de texte (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/11) sur la «Surveillance des marchés comme moyen de protéger les consommateurs et les utilisateurs des marchandises de contrefaçon»;

b) A invité les délégations à associer à ces activités les instances intéressées à l'échelle nationale et à fournir des observations écrites sur les documents ECE/TRADE/C/WP.6/2006/11 et Add.1;

c) A accepté avec gratitude l'invitation de la Slovaquie d'accueillir la réunion du Groupe «MARS»; il est convenu que le secrétariat enverrait une invitation en demandant aux participants de lui adresser, deux semaines avant la date de la réunion, leurs observations sur le texte de la recommandation «M»;

d) A demandé au Groupe «MARS» d'établir un projet définitif de recommandation «M», pour le soumettre à l'approbation du Groupe de travail à sa dix-septième session en 2007;

e) Est convenu de rester en contact avec le Parlement de la CEI sur différentes questions d'intérêt commun dans le domaine de la surveillance des marchés, et notamment sur le projet d'organiser une réunion commune en 2007.

XI. PROGRAMMES DE TRAVAIL, PERSPECTIVES ET MISSION DU GROUPE DE TRAVAIL (point 10 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TRADE/C/WP.6/2006/12 – Mission et plan de travail
ECE/TRADE/C/2006/12 – Projet de programme de travail du Comité
du Commerce
E/ECE/1434/Rev.1 – Plan de travail pour la réforme de la CEE.

84. Le Président a rappelé qu'à sa quinzième session le Groupe de travail avait décidé d'examiner son programme de travail dans une perspective à court, moyen et long terme dans le contexte de la réforme de la CEE.

85. Le Groupe de travail a été informé de l'issue du travail de réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1), des observations formulées au sujet de ses activités, et des changements apportés en conséquence au programme du Comité du commerce (ECE/TRADE/C/2006/12).

86. Le Groupe de travail a examiné ses orientations stratégiques et son programme de travail (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/12). Il avait provisoirement arrêté la présentation de ce document en 2005, puis l'avait révisée à la lumière des résultats de la réforme de la CEE. Au cours de la discussion, plusieurs délégations (France, République tchèque, Turquie, Suède et BIML) ont formulé des observations et des propositions qui seront incluses dans une version révisée.

87. Les délégations se sont déclarées satisfaites des résultats de l'exercice de restructuration entrepris par le Groupe de travail, qui a notamment modifié son nom et son mandat, est convenu du texte d'une déclaration sur ses perspectives et sa mission, a restructuré son programme de travail sur la base de ces éléments nouveaux et a réorienté ses activités en fonction des besoins des États membres.

88. Il a été noté que, tant le nombre des participants que l'éventail des pays, organisations et organes de la société civile représentés aux sessions et aux forums du Groupe de travail avaient sensiblement augmenté ces dernières années. L'intérêt et la participation croissants d'autres régions ont été salués en particulier.

89. Au cours de la discussion, le représentant de la CE a proposé que soit organisées, pendant les sessions annuelles du Groupe de travail, des séances de groupe permettant un examen plus approfondi de questions présentant un intérêt particulier pour les délégations.

90. Pour que soit mieux comprise l'utilité des travaux accomplis, une évaluation des activités du Groupe de travail avait été effectuée en 2005 à la quinzième session. À sa seizième session, le Groupe de travail a été informé des résultats de cette évaluation. Le niveau moyen de satisfaction en ce qui concerne le programme de travail a été évalué à 4,1 (sur une échelle de 0 à 5, ce dernier chiffre correspondant au niveau le plus élevé), l'organisation et la structure de la session ont été évaluées à 4,3 et le Forum sur la surveillance des marchés à 4,2. La qualité des communications et des discussions a été évaluée, respectivement, à 3,8 et 3,9. Pour ce qui est de la qualité des informations, 43 % des personnes interrogées ont estimé avoir reçu des «informations nouvelles» et 47 % les ont trouvées «utiles» (des renseignements plus complets sur les résultats de ce questionnaire et les propositions faites par les délégations figurent sur le site Web du WP.6).

91. Le Groupe de travail a noté que les résultats de l'évaluation étaient encourageants et utiles et il a remercié en particulier les délégations de leurs suggestions.

92. Le Groupe de travail:

a) A pris note des conclusions relatives à la réforme de la CEE présentées dans le document E/ECE/1434/Rev.1 ainsi que des observations contenues dans ce document sur les activités du Groupe de travail au niveau de la CEE, du Comité du commerce et du Groupe de travail;

b) A approuvé le contenu du document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/12 ainsi que les révisions faites pendant la session. Ce document contient un exposé des perspectives, de la mission et des orientations stratégiques du Groupe de travail ainsi qu'un programme de travail à court et à moyen terme (devant faire l'objet du document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/12/Rev.1);

c) S'est félicité des résultats des mesures prises pour restructurer et rationaliser ses activités afin de mieux satisfaire les besoins des membres de la CEE et a remercié les membres du Bureau et le secrétariat d'avoir apporté l'assistance nécessaire à ce processus;

d) Est convenu qu'il serait utile d'organiser des séances de groupes sur des sujets précis pendant ses sessions annuelles et a décidé de continuer de procéder à des évaluations de ses réunions.

XII. QUESTIONS DIVERSES (point 11 de l'ordre du jour)

93. Le Groupe de travail a examiné les activités de ses rapporteurs et coordonnateurs.

94. La prochaine session du Groupe de travail a été provisoirement fixée au mois de novembre 2007, parallèlement à la session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7). Un atelier commun du WP.6 et du WP.7 sur la traçabilité et les questions connexes sera organisé à cette occasion.

95. Le Groupe de travail:

- a) A remercié les rapporteurs et les coordonnateurs de leurs activités;
- b) A confié aux membres du Bureau le soin de prendre les mesures nécessaires pour pourvoir les postes vacants de rapporteurs et de coordonnateurs en tenant compte de la nouvelle structure du programme de travail;
- c) A confirmé les nominations ci-après de rapporteurs et de coordonnateurs:

<u>Rapporteurs</u>	Normalisation internationale et définitions de termes	M ^{me} O. Manafova	Bulgarie
		M ^{me} M. Saunders	États-Unis d'Amérique
	Pratiques nationales et coopération transnationale en matière de réglementations techniques	M. C. Arvius	Suède
		M ^{me} L. Romanovska	République tchèque
	Évaluation de la conformité	M. P. Kalyta	Ukraine
		Gestion de la qualité	M. A. Hussein
	Accréditation	M. D. Pierre	France
	Reconnaissance mutuelle	M ^{me} M. C. Poncin	France
	Métrologie	M. V. Gedrovics	Lettonie
		M. E. De Leer	Pays-Bas
<u>Coordonnateurs</u>	Liaison avec le Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie	M. V. Koreschkov	Bélarus
		Surveillance des marchés	M ^{me} K. Steinlova

XIII. ADOPTION DU RAPPORT (point 12 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13 – Rapport futur.

96. Selon les procédures établies, le Groupe de travail a approuvé une «liste des décisions» à sa seizième session. Le secrétariat a été prié, en consultation avec les membres du Bureau, de compléter la partie descriptive du rapport, compte tenu des contributions reçues et des débats qui ont eu lieu pendant la session.
